



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **23 février 2015**

Délibération n° 2015-0156

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Association des retraités de la Ville de Lyon et de la Métropole (ARLYMET) - Année 2015

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Rousseau

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 février 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 février 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, MM. Petit, Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Laurent (pouvoir à Mme Gailliout), M. Pouzol (pouvoir à M. Grivel), Mmes Berra (pouvoir à M. Bérat), Gandolfi (pouvoir à M. Kabalo), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), M. Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Mme Poulain (pouvoir à M. Moretton).

Conseil du 23 février 2015**Délibération n° 2015-0156**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Attribution d'une subvention à l'Association des retraités de la Ville de Lyon et de la Métropole (ARLYMET) - Année 2015**

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association des retraités de la Ville de Lyon et de la Métropole (ARLYMET) est une association du personnel qui réunit les agents retraités de la Métropole de Lyon et de la Ville de Lyon. Son principal objectif est d'organiser des activités de loisirs pour ses adhérents.

Afin d'être en conformité avec la création de la Métropole, membre de l'association par substitution de plein droit à la Communauté urbaine de Lyon depuis le 1er janvier 2015, l'association a modifié ses statuts et changé de dénomination sociale. Auparavant association des retraités de la Ville de Lyon et de la Communauté urbaine de Lyon (ARLYCO), elle est devenue ARLYMET.

Cette association est financée principalement par les cotisations de ses membres et les subventions que lui versent annuellement la Métropole et la Ville de Lyon. Ces subventions contribuent au fonctionnement de l'association ainsi qu'à la réalisation des activités qu'elle organise : belote, loto, thé dansant, voyages, repas de fin d'année.

a) - Bilan de l'année 2014

L'année 2014 a compté 250 adhérents. l'association a organisé :

- des lotos,
- des belotes,
- 1 repas de fin d'année,
- 2 journées découvertes à Chamonix et une croisière dans les gorges de la Loire,
- 1 voyage de 2 jours dans le Lubéron,
- 1 voyage canal de Savières/Hautecombe.

b) - Programme 2015

L'association poursuivra son activité et prévoit 4 nouveaux voyages :

- 2 journées découvertes dans le Grésivaudan et à Vichy,
- 1 voyage de 3 jours à Paris,
- 1 voyage de 5 jours dans l'Aveyron.

c) - Budget de l'association

Le budget prévisionnel 2015 de l'association se présente ainsi :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
assemblée générale (musiciens)	350	subvention Métropole de Lyon	5 640
frais administratifs	2 500	subvention Ville de Lyon	7 236
assurance	1 400	subvention Centre communal d'action sociale (CCAS)	410
envoi poste	1 100		
voyages 2014	54 280	voyages 2014	4 480
repas de fin d'année 2014	5 200	repas de fin d'année 2014	4 200
repas CA 2014	750	cotisations 300 adhérents	3 600
photocopies	600	bénéfice estimé	914
Total	66 180	Total	66 180

Conformément aux termes de la convention annuelle, il est proposé que la Métropole porte le montant de la subvention versée à l'Association des retraités de la Ville de Lyon et de la Métropole pour l'année 2015 à 5 640 €. Cette subvention sera payée en un seul versement à réception de la demande d'appel de fonds ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 640 € au profit de l'association des retraités de la Ville de Lyon et la Métropole (ARLYMET) dans le cadre de ses actions pour l'année 2015,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association ARLYMET définissant, notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant correspondant à la participation financière de la Métropole octroyée pour l'année 2015 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Métropole pour la somme de 5 640 €, exercice 2015 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P28O1435.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 février 2015.